

Bagnols en Forêt: Réouverture de la décharge des Lauriers

Cette réouverture s'inscrit dans la suite de la fermeture de l'ISDND du Balançon au Cannet des Maures le 7 août 2018. Une extension des Lauriers par le réhaussement du site 3 pour 5 ans en attendant le futur Vallon des Pins.

Voici l'article de Var Matin le 5 juin 2018.



Les travaux, concernant la rehausse du site 3, devraient bientôt débuter. (Photo A. Lebel)

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet

C'est un rapport de 72 pages sur l'enquête publique de la rehausse du site 3 et l'institution de servitudes d'utilité publique publié sur le site de la préfecture de Toulon qui devrait clore définitivement le débat sur cette rehausse ([lien vers ce rapport](#)). Elizabeth Winkler, commissaire enquêteur y donne un avis favorable au projet.

Auparavant, elle avait rappelé les contenus du rapport qui lui avait été demandé : objet, cadre juridique, présentation, organisation de l'enquête... Sans oublier ses observations. une analyse et un questionnement qui a conduit aux réponses du [SMIDDEV](#) (Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var). Ce dernier a été interrogé sur 10 points.

Ne revenons pas sur le problème de la stabilité de l'ensemble largement débattu lors de la réunion publique, point d'achoppement entre l'ABI ([Association bagno!aise d'information](#)) et le SMIDDEV. Attardons-nous sur les plus significatifs. Le site verra la surface de déchets découverts réduite à 3000 m². Chaque semaine, il sera recouvert avec du matériau terreux, ceci afin de réduire la pollution olfactive. Pas de risques sanitaires pour le demandeur qui rappelle se conformer à l'article L125-,1 de la loi européenne sur les déchets. Tout aussi rassurant est le demandeur pour les risques d'incendies et la protection des eaux souterraines et de surface en cas de fortes pluies. Les Bagnolais apprécieront peut-être moins la clause sur les impacts touristiques : « Un tourisme rural existe sur le village de Bagnols mais l'activité touristique, largement prédominante sur le territoire, reste liée à la bande maritime et au littoral (Fréjus, Saint Raphaël, les Issambres) » !

Du côté de la valorisation des déchets, le SMIDDEV s'est engagé dans la création d'une unité de valorisation énergie et matière. Cette dernière, dont les travaux pourraient débuter en 2020, sera située à l'entrée du site. Le demandeur est très réservé sur la mise en place d'une taxe incitative qui pose des problèmes de société. « Le civisme doit-il se monnayer? Le geste de tri doit pouvoir entrer dans les moeurs sans nécessairement en attendre une récompense pécuniaire Et d'annoncer : Le SMIDDEV a démontré sa capacité à augmenter son taux de déchets valorisé de 20% en 2010 à 50 % en 2017 ». Il est rappelé qu'il n'est pas question d'accueillir les boues de stations d'épuration. Le préfet doit statuer positivement et les travaux, dont le marché a été attribué avant la réunion publique du 6 avril, devraient débuter.

Les mesures pour le site 3

Le projet prévoit une capacité supplémentaire afin de dégager un volume de stockage total de 400000 m³, avec une capacité moyenne annuelle de 80 000 à 100 000 tonnes sur une durée de 5 ans. Il sera effectué sur 0,4 hectare de l'emprise de la demande de la parcelle C1010 soit une superficie totale de 27,5 hectares dont 27,1 hectares déjà autorisés. L'emprise de l'ouvrage est en appui sur le site 3 et recoupe localement la limite nord du site 2. Il intègre le maintien en régime permanent du rejet de perméats dans le Ronflon pour un débit maximal de 300 m³ jour et la création d'un bassin de lixiviats de 750 m³.

Ils disent non.

Lors de la réunion publique du 6 avril, l'opposition à ce projet était assez marquée. Le public nombreux s'est manifesté par des observations écrites ou par courriel. L'ABI a remis une pétition signée par 893 personnes. L'association de la Lieutenante en a remis une signée par 185 personnes.

Plus:

1. [Le rapport de la commissaire enquêtrice.](#)
2. [Tous les billets du blog sur les déchets](#)